

Naturopathe



Catégorie(s) professionnelle(s):

Professionnel de médecine alternative.

Condition(s) diplômante(s):

- 1- le professionnel est déjà un professionnel de santé et réalise une formation obligatoire.
- 2- la personne réalise une formation Bac + 2 au seul centre de formation professionnelle et de promotion agricoles de Hyères (CFFPA) pour obtenir le titre reconnu de conseiller naturopathe.

Des écoles ou centre privés qui forment au métier de naturopathe : (Educatel, Institut Euronature, Ecole CENATHO, Académie de Vitalopathie, Institut Alain Rousseaux Isupnat, CNR - Collège de naturopathie rénovée, IFSH ..). Certaines d'entre-elles sont agréées par la FENA (Fédération française de naturopathie).

Cadre(s) juridique(s) :

Libéral (cabinet).

Salarié d'un établissement privé (exemple thalasso) code du travail et convention collective.

